

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

Le Budget primitif de 1948

Nous disions dans le numéro 3 du *Bulletin Municipal* de février 1946, que le budget était l'acte par lequel étaient prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'Etat, des départements et des communes. Nous donnions la description des recettes et des dépenses du budget communal. Nos lecteurs savent donc, s'ils se reportent au numéro précité, quelles sont les dépenses qui incombent à la ville et les moyens dont elle dispose pour y faire face, moyens permettant d'assurer l'équilibre du budget.

Equilibrer un budget dans la période d'instabilité et de hausse constante des prix que nous traversons n'est pas, ainsi que chacun peut s'en rendre compte par lui-même, chose aisée, surtout lorsqu'on a, comme la Municipalité de Saint-Cloud, le souci de ne pas surcharger les contribuables qui ont déjà fort à faire pour régler les impôts, prélèvements et taxes que l'Etat leur réclame pour assurer aussi l'équilibre de son budget.

Lorsque la Municipalité a établi les prévisions budgétaires de la ville pour l'année 1948, en tenant compte des prix actuels de toutes choses, elle s'est trouvée devant un volume de dépenses se chiffrant à plus de 75 millions contre 38 millions au 1^{er} janvier 1947, soit le double. Elle rechercha par le détail les causes de cet accroissement considérable des dépenses et constata que les hausses étaient, par exemple, de 115 % sur la consommation d'électricité, de 100 % sur le charbon, de 50 % sur la main-d'œuvre, de 100 % sur les pièces de rechange pour automobiles, de 126 % sur le sable, 100 % sur le bois d'œuvre, 50 % sur la peinture, 130 % sur le ciment, 95 % sur le plomb, 98 % sur les briques, de 300 % sur les consommations d'eau, etc., etc... Elle dut donc réduire les dépenses de travaux et se contenter de ne prévoir au budget de 1948 que les crédits strictement nécessaires à l'entretien courant et au chauffage et éclairage des bâtiments communaux et scolaires, à l'entretien et éclairage de la voirie, au fonctionnement des services municipaux, se proposant d'établir pour les dépenses résultant de travaux neufs et indispensables un budget extraordinaire à financer par voie d'emprunts. Malgré cela, les dépenses du budget de 1948 se sont chiffrées à 62.500.000 francs, soit 24 millions de plus qu'au budget primitif de 1947.

Il convenait donc d'examiner si sur 28.500.000 francs de dépenses de personnel à inscrire au budget, il n'y aurait pas lieu, par des compressions d'effectifs, de réaliser des économies. Après étude de la question, la Municipalité fut amenée à proposer au Conseil Municipal la suppression :

1° D'un poste d'appariteur à la mairie;

2° La suppression au cimetière de deux postes de fossoyeurs et un poste d'ouvrier d'entretien, en chargeant une entreprise de la localité de l'entretien et du service des fosses et tombes, comme cela se fait dans d'autres villes, à Garches, notamment;

- 3° La suppression au garage municipal de deux mécaniciens dont le chef mécanicien qui devait quitter son emploi l'an dernier, à la suite d'une décision prise par le Conseil Municipal et qui avait été provisoirement maintenu en raison de travaux à terminer;
- 4° La modification du système de gardiennage au garage municipal.

L'ensemble de ces mesures procura une économie de 1 million de francs par an, ce qui permit de ramener les dépenses à 61.500.000 francs et la somme à trouver pour équilibrer le budget à 23 millions.

En tenant compte de la valeur du centime communal, qui est de 6.655 fr. 95, il aurait fallu, si l'on faisait appel uniquement aux centimes additionnels, voter plus de 3.500 centimes, ce qui aurait fait passer le nombre de centimes de 1.500 à 5.000. Il ne pouvait évidemment en être question.

La Municipalité rechercha donc d'abord les plus-values à escompter de certaines taxes déjà mises en recouvrement et trouva 10 millions. Ces plus-values constatées, notamment sur la taxe locale sur les ventes au détail et prestations de service, sont dues au rendement des taxes, mais aussi à la sagesse et à la prévoyance de la Municipalité qui avait pris le soin, l'an dernier, de sous-estimer volontairement le produit des taxes, afin de pouvoir faire état cette année des plus-values et d'avoir constamment un volant de trésorerie permettant de faire face à tous les aléas.

Il restait donc à trouver, à l'aide des moyens financiers mis par l'Etat à la disposition des communes par une loi du 22 décembre 1947, une somme de 13 millions.

Tenant compte des principes traditionnels prescrivant de calculer le tarif des redevances de façon qu'il constitue la contre-partie effective des services rendus, tenant compte aussi des prescriptions du décret du 30 juillet 1937 qui fait une obligation aux communes d'équilibrer par des relèvements de tarifs les dépenses des services publics communaux, la Municipalité établit le bilan de ces services, tels que le service des ordures ménagères, les bains-douches, le service d'ambulance, etc...

Ces bilans accusant des déficits importants (3.000.000 de francs pour le service des ordures ménagères, 565.000 francs pour le service des bains-douches, 475.000 francs pour le service d'ambulance), la Municipalité fut dans l'obligation de proposer au Conseil :

- 1° De doubler la taxe des ordures ménagères, taxe qui doit correspondre, d'après la loi, à un remboursement des dépenses effectuées par la ville pour le service spécial qu'elle rend à ses administrés. Au taux actuel (18 %), la taxe ne produit que 2.500.000 francs. Pour couvrir en partie la dépense qui s'élève à plus de 5.500.000 francs, il convenait donc de doubler la taxe;
- 2° De relever le tarif des bains et des douches;
- 3° De relever le tarif de l'ambulance municipale et différents tarifs et droits de voirie et de cimetière.

L'équilibre des services communaux fonctionnant en régie directe se trouvant ainsi assuré, la Municipalité, pour se procurer les recettes encore nécessaires, décida de proposer au Conseil Municipal les solutions suivantes :

- 1° Relèvement de 1,50 à 1,75 % du taux de la taxe locale sur les ventes et prestations de service ainsi que le permet la loi du 22 décembre 1947;
- 2° La création au taux de 6 % d'une taxe sur le gaz et l'électricité autorisée par la loi du 13 août 1926, comme cela a été fait dans les communes environnantes : Boulogne, Suresnes, Sèvres, Chaville, Versailles, etc...;
- 3° La mise en recouvrement de 450 centimes additionnels de plus qu'en 1947. Si l'on multiplie 450 centimes par la valeur du centime qui est de 6.655 fr. 95, on obtient une recette de 3 millions en chiffres ronds, qui n'est que la huitième partie de ce qu'il fallait pour assurer l'équilibre du budget. La Municipalité a préféré avoir recours aux taxes indirectes plutôt qu'aux impôts directs comme les centimes additionnels qui portent sur les quatre contributions (foncière bâtie, foncière non bâtie, mobilière, patente). Une taxe indirecte comme la taxe sur les ventes au détail se paie journallement à l'occasion d'achats ou de consommations et est moins lourde à supporter qu'une taxe ou impôt direct qui figure sur la feuille d'impôts.

La Municipalité n'ignore pas que l'effort réclamé aux contribuables est grand, mais elle ne peut pas, hélas, faire des miracles et est bien obligée, *après avoir comprimé au maximum les dépenses de 1948*, de relever le tarif des redevances à payer par chacun pour assurer l'équilibre du budget. Elle regrette que les feuilles d'impôts ne comportent pas, comme par le passé, deux colonnes distinctes, une pour les impôts de la commune et l'autre pour les impôts du département, car les contribuables auraient pu se rendre compte que la somme que leur réclame la ville n'est rien à côté de celle qu'ils auront à payer au département de Seine-et-Oise qui vient d'augmenter son budget 1948 de plus d'un milliard par rapport à celui de 1947.

Nous rappelons, ainsi qu'il a été indiqué dans notre numéro 15, de février 1947, que le budget du département avait déjà augmenté d'un milliard l'an dernier et que le Conseil Général avait été dans l'obligation de voter des taxes et des centimes additionnels, alors que le budget de la ville de Saint-Cloud, à part la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ne comportait aucune augmentation.

Nous signalons à nos lecteurs que le budget de la ville, proposé par la Municipalité, a été voté par le Conseil Municipal, le 30 janvier 1948, ainsi que cela est indiqué dans le compte rendu analytique inséré dans le présent bulletin, par 18 voix contre 3, celles du groupe communiste et 3 abstentions, celles du groupe socialiste.

Le budget, déposé à la Préfecture de Seine-et-Oise le lendemain de la séance du Conseil Municipal, a été approuvé, tel qu'il a été présenté, par M. le Préfet.

Travaux de voirie

Par délibération en date du 14 avril 1947, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un programme de travaux comprenant la construction de trottoirs pavés, avenue Foch, entre le boulevard de la République et le cimetière et la réfection complète des chaussées et trottoirs des voies ci-après :

Rue d'Orléans, rue de la Paix, rue du Chevalier-de-Lorraine et la rue Royale dans sa partie haute.

Nous croyons utile d'informer nos lecteurs de l'état d'avancement des travaux qui ont pu être menés à bien malgré les difficultés de toutes sortes (conflits sociaux, pénurie de ciment, irrégularité des transports par fer, instabilité des prix, etc...).

Les travaux concernant la rue d'Orléans, rue du Chevalier-de-Lorraine et rue Royale, sont complètement terminés. En ce qui concerne la rue de la Paix, une canalisation en grès de 0,40 de diamètre ayant été remplacée, le goudronnage de cette voie ne sera effectué qu'après tassement complet des terres à l'emplacement des tranchées ouvertes.

La dernière phase de cette opération de voirie était la construction de trottoirs pavés avenue Foch, le pavage étant effectué rationnellement avec les matériaux de récupération provenant des chaussées des voies citées précédemment.

Ces travaux sont virtuellement terminés. Dans un but d'économie, certains revêtements en assez bon état ont été conservés ou réparés. La plantation existant avenue Foch va être complétée.

A titre documentaire, nous citerons quelques chiffres sur les quantités de matériaux qui ont été nécessaires à la réalisation des travaux :

155 tonnes de ciment.

235.000 pavés mosaïqués pour chaussées.

175.000 pavés bâtards pour trottoirs.

Pour 1948, un nouveau programme de travaux de voirie est à l'étude. Nous donnerons dans un prochain numéro le détail de ces travaux.

UNE LIGNE D'AUTOBUS DESSERVANT LE HAUT DE SAINT-CLOUD

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs qu'à la suite des démarches et interventions de la Municipalité, démarches conjuguées avec la Municipalité de Rueil qui a déposé le projet, nous avons pu obtenir de la Société du Métropolitain de Paris, réseau de surface, ancienne S.T.C.R.P., la mise en service, dès les premiers jours de mai, d'une ligne d'autobus appelée ligne 160, qui desservira Rueil, Garches, Saint-Cloud, le Pont de Saint-Cloud, le Pont de Sèvres et les Usines Renault.

Nous ferons connaître ultérieurement l'itinéraire exact de cette nouvelle ligne qui desservira le haut de Saint-Cloud et qui passera probablement par la place Magenta.

Activités de la Maison de l'Éducation Populaire ET DES JEUNES

Conférences

Le 10 janvier, la section clodoaldienne du *Mouvement Français pour l'Abondance* a poursuivi avec M. Raymond LAURENT, professeur à l'École Centrale de T.S.F., et M. Jacques DUBOIN, président du M.F.A., la série de ses conférences sur l'*Économie Distributive*.

A l'aide de claires démonstrations au tableau noir, M. Raymond LAURENT expliqua le fonctionnement des principales machines utilisées dans l'industrie moderne et montra ensuite toutes les répercussions de la science électronique dans l'économie et dans tous les domaines.

M. Jacques DUBOIN s'attacha à démontrer qu'en raison des progrès techniques et de l'élimination grandissante du travail humain dans la production, l'équilibre économique ne serait jamais plus possible sous la forme actuelle de l'économie.

Le 14 février, une nouvelle conférence, sur laquelle nous reviendrons, aborda la partie constructive de cette série d'exposés.

M. LAURENT envisage une prochaine conférence sur l'*Energie atomique et ses secrets*.

**

Le 20 février, M. LANDRE, docteur en droit, fera une causerie sur la *Laïcité de l'Etat dans son développement historique*.

Le 26 février, Mme MAC DONALD LUCAS, vice-présidente de l'*Union Mondiale des Femmes Rurales*, fera une causerie sur *Saint-Cloud de Floride*.

Le 11 mars, M. LAURENCE, publiciste colonial, nous entretiendra de l'*Afrique Occidentale*. Cette causerie sera accompagnée de films sonores.

Théâtre

L'*Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des Ecoles Laïques* prépare deux représentations théâtrales pour les 13 et 14 mars.

Les *Jeunesses Protestantes* organisent une matinée théâtrale pour le 11 avril.

Cinéma

Le 27 janvier, le *Ciné-Club* a présenté de très beaux films d'amateurs et un grand film : *La Nuit Fantastique*.

Le 29 janvier, les *Prisonniers de Guerre* ont présenté également un film magnifique sur le *Retour à la Vie*.

Le 7 février, l'*Association Rhin-Danube* a donné une remarquable soirée artistique et cinématographique sur laquelle nous reviendrons.

Bals

L'*U.J.R.F.* et l'*U.J.F.F.* ont donné respectivement des matinées dansantes, le 18 janvier et le 15 février. Deux autres matinées sont en préparation pour les 15 et 22 février.

L'*Amicale des Anciens et des Anciennes Elèves des Ecoles Laïques* a connu un grand succès dans sa matinée dansante du 15 janvier. Elle en organise une autre pour le 29 février.

Les *Anciens Elèves du Lycée de Garçons* avaient, eux aussi, organisé un bal le 14 février et la *Jeunesse Indépendante Catholique Féminine* songe déjà à son bal qu'elle prévoit pour le 11 avril.

Bibliothèque Municipale

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que les ouvrages suivants ont été déposés dans une armoire-bibliothèque du salon de lecture :

GAFFIOT : *Dictionnaire latin-français*.
 PETIT : *Dictionnaire anglais-français*.
 SALVA : *Nouveau dictionnaire français-espagnol*.
Histoire universelle des arts (3 vol.)

VERRIER : *Manuel d'archéologie française* (2 vol.)
 DUFOURCO : *La Musique, des origines à nos jours*.
 HUBERT : *Traité de pédagogie générale*.
 LE SENNE : *Traité de morale*.
 V. DE LA BLACHE : *Géographie universelle* (16 vol.)
Larousse médical.
Larousse du xx^e siècle.
Encyclopédie française : D. FEBVRE et MONZIE (11 vol.)
 LAURAND : *Manuel des Etudes grecques*.
Code civil.
Code de commerce.
Code de procédure civile.
 BAUDIN : *Manuel d'économie politique* (2 vol.)
 G. HANOTAUX et A. MARTINEAU : *Histoire des Colonies françaises*.
Illustrations de 1914 à 1917.

Tous ces ouvrages pourront être consultés *sur place*. Ils sont sous la sauvegarde du public auquel nous demandons d'en avoir le plus grand soin.

Acquisitions nouvelles

Série B - RELIGIONS

G. BESLIER : <i>Le Père Brottier</i>	50.028
J. CHARPENTIER : <i>L'Ordre des Templiers</i>	15.004
H. GUILLEMIN : <i>Histoire des Catholiques Français au XIX^e siècle</i>	50.029
P. LEPROHON : <i>Saint-François d'Assise</i>	15.005
A. MENABREA : <i>Saint-Vincent de Paul</i>	15.006
R. STEPHAN : <i>L'Epopée Huguenote</i>	15.007

Série C - PHILOSOPHIE

Sociologie :

M. LEROY : <i>Histoire des Idées Sociales en France</i>	20.007
C. MœRAZE : <i>La France Bourgeoise, XVII^e-XX^e</i>	20.008
P. SAGNAC : <i>La Formation de la Société Française Moderne</i>	20.006

Série E

E. VAILLE : <i>Histoire du Timbre-Poste</i>	95.000
---	--------

Série G - BEAUX-ARTS

Généralités et essais :

R. DUMESNIL : <i>L'Opéra et l'Opéra-Comique</i> ..	80.037
B. DE SCHLOEZER : <i>Introduction à J.-S. Bach</i> ..	60.001
C. CHAMPIGNEULLE : <i>Les plus beaux écrits des Grands Muciciens</i>	60.002
C. BAUDELAIRE : <i>Eugène Delacroix</i>	85.008
M. KUNEL : <i>César Franck, l'Homme et son Œuvre</i>	85.007
F. BERENGE : <i>Michel-Ange</i>	65.003
N. DUFOURCO : <i>J.-S. Bach</i>	65.004
F. BERENGE : <i>Léonard de Vinci</i>	65.002

Série H - HISTOIRE

Généralités :

C. PETIT-DUTAILLIS : <i>Les Communes Françaises</i>	57.062
<i>Histoire de France :</i>	
O. AUBRY : <i>L'Histoire de France</i>	64.136
P. GUERIN : <i>Le Problème Français</i> (don).....	64.139
A. GRENIER : <i>La Gaule Celtique - La Gaule, province romaine</i>	64.138

Duc DE LEVIS-MIREPOIX : <i>La France de la Renaissance</i>	64.137
Histoire des Colonies :	
Général TAHON : <i>Avec les Bâisseurs d'Empire</i>	64.522
Histoire de la guerre 1939-1945 :	
Ralph INGERSOLL : <i>Ultra secret</i>	32.005
Général INGOLD : <i>L'Épopée Leclerc au Sahara</i>	32.006

Histoire ancienne :

Léon HOMO : <i>Le Siècle d'or de l'Empire Romain</i>	62.020
A. PIGANOL : <i>Histoire romaine (l'Empire chrétien 325-395)</i>	26.043

Histoire des pays étrangers :

H. DE MONTFORT : <i>Le Drame de la Pologne</i> ..	34.044
P. NICOLLE : <i>Histoire de la Grande-Bretagne</i> ..	73.061

Biographies :

O. AUBRY : <i>Le Roi de Rome (don)</i>	85.199
M. DUBU : <i>Gilles de Rays</i>	85.174
FLEURIOT DE LANGL : <i>Elisa, sœur de Napoléon I^{er}</i> ..	85.198
A. GAVOTY : <i>La Grassini</i>	85.197
J. GESZTESI : <i>Pauline de Metternich</i>	45.082
A. HUXLEY : <i>L'Eminence Grise</i>	85.201
A. LAMANDE et J. NANTEUIL : <i>La Vie de René Caillé</i>	85.196
L. PAUL MARGUERITE : <i>La première Maîtresse de Louis XV</i>	85.200

Série K - VOYAGES

G. RAIMON : <i>L'Espagne</i>	21.017
F. YOUNGHUSBAND : <i>L'Épopée de l'Everest</i>	57.033

Série L - LITTÉRATURE

Essais :

A. BRETON : <i>Arcane 17</i>	50.077
John CHARPENTIER : <i>Tours d'Horizon</i>	50.078
J. Paul CROUZET : <i>Poésie au Canada</i>	15.009
C. PEGUY : <i>Clio</i>	50.076
J. GENCOUX : <i>La Symbolique de Rimbaud</i>	15.010
R. DE RENEVILLE : <i>Rimbaud le Voyant</i>	15.011
D. SAURAT : <i>Tendances</i>	50.079
<i>Les plus beaux écrits de l'Union Française</i>	15.012

XVII^e siècle :

Jean RACINE : <i>Phèdre (mise en scène et commentaires de J. L. BARRAULT)</i>	70.000
---	--------

XIX^e siècle :

Victorien SARDOU : <i>Théâtre complet</i> ..	90.001 à 90.010
--	-----------------

Série M - ROMANS

J. D'AGRAIVES : <i>Le Jardin au Clair de Lune (don)</i> ..	50.696
H. DE BALZAC : <i>Les Chouans</i>	50.081
M. BRUMAIRE : <i>Offertoire (don)</i>	50.698
M. DU CAMPFRANC : <i>La Comtesse Madeleine (don)</i> ..	50.099
H. CASTILLOU : <i>Sao Thomé</i>	50.702
J. CHARDÛENNE : <i>Claire</i>	50.704
P. CHEYNEY : <i>Danse sans Musique</i>	50.693
P. DANINOS : <i>Le Carnet du Bon Dieu</i>	50.676
DELLY : <i>Les Ombres (don)</i>	50.692
R. LEHMANN : <i>La Ballade et la Source</i>	50.685

LIN TAIYI : <i>Marée Montante</i>	50.695
B. MAC DONALD : <i>L'Œuf et Moi</i>	50.690
Loys MASSON : <i>Tous les Corsaires sont morts</i> ..	50.705
Jean ORIEUX : <i>Les Ciseaux d'Argent</i>	50.679
Joseph PEYRE : <i>Mont Everest</i>	50.677
G. DE PONCINS : <i>Kablouna</i>	50.691
G. SIMENON : <i>Maigret à New-York</i>	50.668
Sigrid UNSET : <i>Jenny</i>	50.694
R. WALDECK : <i>De Pourpre et d'Azur</i>	50.687
R. A. WALLING : <i>Le Financier Bardolph (don)</i> ..	50.697

Série O. - BIBLIOTHEQUE DE LA JEUNESSE

F. H. BURNETT : <i>Le Petit Lord Fauntleroy</i> ..	50.142
G. DUPE : <i>La Route d'Honolulu</i>	15.003
HAKON EVJENTH : <i>La Route des Oiseaux</i>	50.138
Jean DE MAUNY : <i>Les Contes du Grelot d'Argent</i> ..	15.000
A. RANSOME : <i>Hirondelles et Amazones</i>	50.137
P. SENNET : <i>Cervantes, le chercheur de Gloire</i> ..	15.002
B. STIKKE : <i>La Vigie Solitaire</i>	50.139
P. VIALAR : <i>Le Voilier des Iles</i>	15.001

Les Amis du Musée de Saint-Cloud

Les membres du conseil des Amis du Musée de Saint-Cloud, élus par le Conseil Municipal, se sont réunis le mercredi 7 janvier dernier, à la Maison de la Culture Populaire, rue Dailly, sous la présidence de M. F. CHAVETON, maire.

M. R. HARDOUIN, conservateur, qui assistait à cette réunion, donna lecture de la correspondance et rendit compte de son activité pendant l'année 1947.

Diverses suggestions ont retenu l'attention des membres présents; plusieurs projets ont été envisagés et des décisions prises pour faire connaître plus largement notre musée, dont l'ouverture au public est prévue très prochainement.

Le souvenir du regretté M. Ch. BLUM, ancien maire et ancien président des Amis du Musée de Saint-Cloud, fut évoqué avec émotion.

M. F. CHAVETON fut élu, à l'unanimité, pour lui succéder à la présidence; M. BRUNAU, conservateur des Domaines, accepta la vice-présidence; M. MARIE fut nommé trésorier; M. R. MAILLET, secrétaire et M. BONDY, secrétaire adjoint.

Ravitaillement et Rationnement

CHARBON

Recommandations aux consommateurs

Par communication du 14 janvier 1948, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître que les négociants charbonniers ont été assez largement approvisionnés en charbons dits « flambants », à défaut des charbons anthraciteux ou maigres qui ne sont en quantité suffisante pour satisfaire à tous les besoins, les charbons flambants peuvent être utilisés dans les poêles à feu vif, les cuisinières et les chaudières de chauffage central, moyennant quelques dispositions à prendre pour activer le tirage de celles-ci.

Le prix de ces charbons est inférieur au prix des anthracites.

Il est recommandé aux consommateurs de ne pas refuser les livraisons, car ils risquent de ne pouvoir être approvisionnés avant la fin de l'hiver en d'autres qualités qui leur conviendraient mieux.

**

Par arrêtés en date du 26 janvier 1948, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître :

a) Qu'une distribution de charbon pour les foyers domestiques « chauffage » et « chauffage-cuisine » est mise en vigueur immédiatement.

(Cette distribution sera effectuée comme suit :

50 kilos aux titulaires de cartes A, T ou V.
100 kilos aux titulaires de cartes B, C, V ou W.
150 kilos aux titulaires de cartes D, E, X ou Y.
200 kilos aux titulaires de cartes F ou Z.

b) Que les négociants charbonniers sont autorisés à livrer du charbon flambant à concurrence des quantités dont ils sont redevables à l'égard de leurs clients inscrits, titulaires de cartes de charbons 1947-1948 de la catégorie « chauffage » ou « chauffage-cuisine », qui avaient demandé livraison en boulets ou en briquettes de lignite, des allocations pour le chauffage fixées par arrêté préfectoral et qui n'ont pu recevoir la totalité des allocations, faute de boulets ou de briquettes de lignite.

PRIX DE VENTE DES BOIS DE CHAUFFAGE

Modification

Par arrêté en date du 30 janvier 1948, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de fixer les nouveaux prix de vente au détail des bois de feu (rondins et quartiers, 25 % de charbonnette au maximum) par les négociants détaillants, toutes taxes comprises :

Livraison à domicile :

En 144 cm.....	1.600 fr. le stère
En 144 cm.....	4.000 fr. la tonne
Scié deux traits.....	4.760 fr. la tonne

Majoration de 40 francs par tonne pour trait de scie supplémentaire.

Ces prix pourront être majorés au maximum de 8 francs par 50 kilos pour les qualités inférieures à un stère (de 50 à 350 kilos inclus).

Pris au chantier du détaillant :

Lorsque le client prendra livraison de la marchandise directement au chantier, les prix ci-dessus indiqués subiront une réduction de :

75 francs par stère en 114 cm.
190 francs par tonne en 114 cm.
250 francs par tonne scié deux traits.

Catégories prioritaires - Important

Les consommateurs prioritaires bénéficieront jusqu'au 29 février 1948, des prix déterminés par l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1947 (voir *Bulletin Municipal* n° 25 du 10 janvier 1948), pour la fourniture des 100 kilos de bois de chauffage.

VALIDATION DES TICKETS DE CARBURANTS

La Direction des Carburants au Ministère de l'Industrie et du Commerce, vient de communiquer qu'à partir du mois de janvier, les tickets de carburant auto et gaz-oil ne seront valables que jusqu'au dernier jour du mois d'émission.

TEXTILES

I. - Validation de tickets sur les feuilles 1948 :

1° Linge de maison (toutes catégories de consommateurs) : tickets-lettres RA (1 point), RB (2 points), RC (3 points), RD (4 points);

2° Laine à tricoter (catégorie E) : tickets-lettres RT à RZ inclus, pour 100 grammes chacun, soit au total 600 grammes.

II. - Vente libre des langes de laines :

Les langes de laine peuvent désormais être acquis librement.

III. - Validité des vignettes-points 1947 :

Les vignettes-points textiles 1947 seront valables jusqu'au 30 juin 1948.

CHAUSSURES

Les ressemelages en cuir peuvent être obtenus librement depuis le 1^{er} janvier 1948.

Compte-rendu analytique de la Séance du Conseil municipal

Séance du 30 Janvier 1948

Présents : MM. CHAVETON, maire; ROLLIN, MONSÉL, SCHREIDER, adjoints; Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, GALATAUD, COMEAU, LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

Absents excusés : MM. DEVÈZE, LAROUÉ, LAURENCE, CONSTANTIN, Mme NOSLEY, MM. POTTIER, DUCHESNE.

..

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, MM. LAROUÉ, DEVÈZE et LAURENCE ont donné pouvoir écrit à M. CHAVETON, maire, de voter en leur nom. M. DUCHESNE a donné pouvoir écrit à l'un de ses collègues du groupe communiste.

Secrétaire de séance : M. BEAUFOCHER.

..

Le procès-verbal de la dernière séance, dont MM. GALATAUD et LE GUEN ont demandé la lecture, a été adopté par 21 voix contre 3, celles de MM. GALATAUD, COMEAU et DUCHESNE.

M. GALATAUD a demandé que le 2° § de l'art. 9 soit modifié de la façon suivante :

Au lieu de : « MM. GALATAUD et CONSTANTIN déclarent qu'ils ne sont pas suffisamment documentés sur ce budget... », « mettre « Qu'ils ne sont pas documentés du tout... » ».

Et au 3° § de l'art. 9, au lieu de : « ...Qu'ils ont étudié la question en présence d'un délégué d'appartenance communiste... », mettre : « D'un délégué de la C. G. T. ... ».

M. FINELLE indique qu'il maintient « appartenance communiste » et précise qu'il s'agit de M. DUCHATEL, délégué de la C. G. T. à la Commission administrative de l'hôpital.

M. LE GUEN demande que le procès-verbal soit plus précis en ce qui concerne l'indication des votes émis par les Conseillers Municipaux.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. MARIN signale qu'il vient d'effectuer un voyage dans l'Est et souligne l'intérêt qu'il y a à venir en aide aux populations sinistrées.

Le Maire répond que la question sera soumise au Conseil en fin de séance.

M. DUCROS donne connaissance de la décision prise par l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud, et dépose sur le bureau du maire l'extrait du procès-verbal de la réunion du bureau de l'Amicale.

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Décide, à l'unanimité, d'accorder au personnel communal des avantages semblables à ceux attribués aux fonctionnaires et agents de l'Etat par la circulaire de M. le Ministre des Finances, en date du 31 décembre 1947, c'est-à-dire : octroi d'un complément de traitement avec indemnité de résidence et supplément familial de l'indemnité de résidence, suppression des différentes indemnités de vie chère ;

2° Décide, à l'unanimité, de relever le taux de la vacation due au commissaire de police de Saint-Cloud pour les exhumations et transports de corps hors de la commune. Ce taux, qui avait été fixé à 30 francs en 1937, et qui n'avait pas été relevé depuis, a été porté à 250 francs.

M. GALATAUD dit qu'il est d'accord, sous réserve que le troisième commissaire de police ne soit pas un troisième gangster.

M. FINELLE proteste contre une telle allégation qui, dit-il, jette le discrédit sur un fonctionnaire de la police et demande que cette protestation figure au procès-verbal.

M. ROLLIN déclare s'associer à la protestation de M. FINELLE ;

3° Décide, à l'unanimité, après intervention de M. FINELLE au sujet des clauses à insérer dans le contrat de location en ce qui concerne les assurances et notamment l'assurance contre l'incendie, d'affecter le rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de la Tête Noire, qui ne peut être transformé en locaux d'habitation, à la Sécurité Sociale, pour l'installation d'un Centre à Saint-Cloud avec bureau payeur, contrôle médical, etc...

Fixe le montant de la redevance de principe à payer à la ville par l'administration de la Sécurité Sociale, qui se charge de faire effectuer, à ses frais, les travaux d'aménagement et d'installation, et approuve le contrat de location ;

4° Avant de passer à la quatrième question de l'ordre du jour comportant l'examen et le vote du budget primitif de 1948, MM. FINELLE, LE GUEN et GALATAUD présentent des observations.

M. FINELLE se plaint de n'avoir pas eu assez de temps pour examiner le projet de budget, qui n'a été adressé aux Conseillers municipaux que deux jours avant la réunion du Conseil.

M. LE GUEN dit qu'il aurait été nécessaire de soumettre le budget à la Commission des travaux pour l'étude détaillée des différents crédits.

M. GALATAUD fait remarquer que le budget n'a pas suffisamment été étudié par la Commission des finances.

M. le Maire leur répond que les instructions de M. le Préfet de Seine-et-Oise permettant d'établir le budget de 1948 ne sont parvenues à la mairie que vers le 15 janvier et qu'il a fallu faire très vite, de façon que le budget puisse être voté avant le 1^{er} février, ainsi que le prescrit la loi.

M. GALATAUD demande que l'on fasse savoir à M. le Préfet que le budget n'a pu être voté en aussi peu de temps et que la question portée à l'ordre du jour soit repoussée.

M. ROLLIN indique que le budget a d'abord été minutieusement étudié par la Municipalité avant d'être soumis à la Commission des finances qui, à son tour, l'a examiné en présence d'un conseiller du groupe communiste, lequel a d'ailleurs donné son approbation. M. ROLLIN ajoute qu'en face de ce document préalablement étudié, il est possible de délibérer.

M. MONSEL signale que le budget de 1948 est, à peu de chose près, le même que celui de l'an dernier, mais avec des chiffres majorés parce que la vie a très sensiblement augmenté.

M. GALATAUD dit qu'en fait, il s'agit d'un budget d'expédition des affaires courantes.

En ce qui concerne la Commission des travaux, M. DISCOUR fait remarquer qu'il appartient d'abord au Conseil de voter les crédits, afin que cette Commission, qui se réunira après le vote du budget, sache quels sont les moyens dont elle peut disposer.

M. le Maire indique que les chiffres portés dans les dépenses en ce qui concerne les travaux, ne sont pas des chiffres fantaisistes, qu'ils résultent d'études faites par les Services techniques de la ville, lesquels n'auraient pas donné d'autres chiffres à une Commission de travaux, s'ils avaient été entendus par cette Commission. Il met la question aux voix.

Ont voté pour l'examen et le vote immédiat du budget : MM. CHAVETON, ROLLIN, LAROUÉ, MONSEL, SCHREBER, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLEMENTEL, CHAUVÉAU.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, LE GUEN, FINELLE,

S'est abstenu : M. MONNIER.

Il est alors procédé par M. le Rapporteur de la Commission des finances, à la lecture du rapport de cette Commission.

M. le Maire demande que les questions soient discutées au fur et à mesure qu'elles se présentent.

1° Assurance longue maladie pour le personnel :

Cette mesure, qui a pour effet de faire bénéficier le personnel de la législation des Assurances Sociales, ne donne pas lieu à observation et est adoptée ;

2° Indemnité de licenciement aux auxiliaires dont l'emploi est supprimé :

Pas d'observation, question adoptée ;

3° Relèvement de l'indemnité accordée au Juge de Paix pour audiences foraines :

Pas d'observation, question adoptée ;

4° Entretien du cimetière. Relèvement du tarif pour creusement de fosses et pour frais d'exhumation :

M. le Rapporteur de la Commission des finances dit qu'il est prévu, dans les mesures destinées à équilibrer le budget, de supprimer trois emplois au cimetière et de confier l'entretien et les creusements de fosses à une entreprise de Saint-Cloud.

Il indique les propositions qui ont été faites pour ces entretiens et creusements de fosses, sur la demande de la Municipalité, par les entreprises JABOIN, CANTIN et PLANTIVAUD, de Saint-Cloud.

Après discussion, la question est adoptée.

Le groupe communiste a voté contre. Le groupe socialiste s'est abstenu.

M. GALATAUD dit que son groupe n'est pas d'accord pour donner l'entretien du cimetière et le creusement des fosses à un concessionnaire qui, lorsqu'il sollicite une affaire, entend réaliser un bénéfice. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison pour que la ville ne réalise pas les mêmes bénéfices que le concessionnaire, si le travail du personnel est bien distribué. Il dit aussi que si le concessionnaire travaille à perte, c'est qu'il a l'intention de se rattraper sur le compte des clients. Il propose, au nom du groupe communiste, que l'on réorganise les services municipaux en faisant participer le personnel du cimetière à l'entretien des squares.

Le Maire répond que des entreprises spécialisées sont mieux outillées que la ville pour effectuer certains travaux et obtiennent un meilleur rendement de leur personnel. Il ajoute que les chiffres qui ont été donnés sont exacts et qu'il y a un fait, c'est qu'en confiant l'entretien et le creusement de fosses à une entreprise spécialisée, la ville réalise une économie appréciable. Il signale à ce propos le cas de la ville de Versailles où le service des Pompes Funèbres laissait un bénéfice lorsqu'il était confié à un concessionnaire, alors que maintenant qu'il est exploité directement par la ville, il laisse un déficit.

5° Entretien des squares et terrains de sports :

M. le Rapporteur de la Commission des finances dit que, dans le but de réaliser des économies de personnel, la Municipalité envisage de confier l'entretien des squares et terrains de sports à l'entreprise CANTIN, qui est spécialisée.

Après discussion, cette question a été adoptée.

MM. GALATAUD, COMEAU et DUCHESNE ont voté contre.

MM. LE GUEN, MONNIER et FINELLE se sont abstenus.

M. LE GUEN dit qu'il ne pense pas qu'il soit nécessaire de dépenser la somme prévue au budget parce que le stade de Montretout est neuf et qu'il ne voit pas la nécessité, l'année qui suit sa construction, de semer du gazon et de planter des arbres. Il ajoute que pour cette question, comme pour la précédente, on aurait dû faire appel à la concurrence et ne pas désigner une entreprise à l'occasion du vote du budget, que c'est contraire à toutes les règles.

Le Maire lui répond qu'il n'y a pas que le terrain de sports de Montretout à tenir en état et que, même sur ce terrain de Montretout, il est nécessaire d'entretenir le gazon, les pistes, le plateau d'évolution, les terrains de basket et que d'ailleurs, pour l'entretien des terrains de sports, il faut des spécialistes.

Le Maire indique, en outre, que pour savoir quel prix cet entretien coûterait, la Municipalité a bien été obligée de consulter plusieurs entreprises, mais que les choses seront faites régulièrement, c'est-à-dire qu'il fera appel à la concurrence;

6° *Augmentation de l'indemnité de direction accordée aux directeurs et directrices des écoles publiques de Saint-Cloud et des lycées :*

M. le Rapporteur de la Commission des finances dit que la Municipalité propose de relever le montant de l'indemnité de direction accordée aux directeurs et directrices des écoles primaires publiques, mais de supprimer la gratuité des consommations de gaz faites par eux dans leur appartement, gratuité qui ne leur est pas due et qui occasionne, avec les tarifs en vigueur, une dépense assez élevée.

Aucune observation n'ayant été faite, la question a été adoptée;

7° *Fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles primaires publiques et privées :*

M. PETIT, rapporteur de la Commission des Finances, donne connaissance du rapport de la Commission se terminant comme suit :

« Après ces différents échanges de vues, la Commission des finances décide de s'en tenir à la solution adoptée par le Conseil Municipal, l'an dernier, en inscrivant un crédit au budget de la ville, et à la solution proposée cette année par la Municipalité, d'accorder gratuitement les fournitures scolaires aux enfants de Saint-Cloud fréquentant les écoles primaires de la ville, qu'il s'agisse d'écoles publiques ou privées. »

M. GALATAUD dit tout de suite : « Nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de voir parce qu'on nous demande une subvention camouflée. Et il donne lecture d'un article paru dans un journal catholique, dans lequel il est stipulé qu'il est interdit aux Conseils Municipaux de subventionner les écoles libres depuis la loi de 1836, même sous une forme détournée. »

M. ROLLIN lui répond qu'il n'est pas question de subventionner les écoles libres, même par des moyens détournés, ni de diminuer les charges de ces écoles. Il s'agit en l'occurrence de diminuer les charges des familles, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Il précise qu'il s'agit d'une libéralité faite à toutes les familles qui envoient leurs enfants aux écoles primaires publiques et que cette libéralité est étendue aux familles dont les enfants fréquentent les écoles privées.

M. LE GUEN dit qu'il est résolument hostile au vote de cette mesure parce qu'elle est illégale et demande que l'on respecte la légalité. Il ajoute qu'il est absolument certain que dans de nombreuses villes où des subventions semblables ont été votées, l'Administration supérieure les a refusées.

M. le Maire lui répond qu'il ne s'agit pas d'une subvention, mais d'un don aux familles.

M. MONSEL indique que la mesure n'est pas illégale, qu'il a longtemps hésité, puis réfléchi à cette question, que du moment que la ville paie les fournitures scolaires, sans y être obligée, à tous les enfants de Saint-Cloud fréquentant les écoles publiques, il n'y a aucune raison pour qu'elle ne paie pas aux enfants fréquentant les écoles privées. Il précise bien qu'il s'agit d'une libéralité consentie à tous les enfants et qu'il ne verrait pas pourquoi ceux des écoles privées n'en bénéficieraient pas, étant donné que la dépense qui en résulte est supportée par tous les contribuables.

M. le Maire dit qu'il n'y a qu'un moyen de se mettre d'accord, c'est de ne donner les fournitures scolaires gratuites qu'aux enfants nécessiteux.

M. GALATAUD fait observer que le devoir d'une Municipalité, quand il y a un service d'Etat, est d'encourager par tous les moyens le développement des institutions de l'Etat; s'il y a des institutions privées, que ceux qui veulent les fréquenter en supportent les frais; on se refuse à profiter de ce qui existe, on veut quelque chose de spécial, qu'on en supporte les conséquences.

M. MONSEL mentionne tout ce que la Municipalité a fait pour les écoles laïques : création de postes de professeurs d'éducation physique, augmentation du nombre d'heures d'éducation physique, construction de classes provisoires, de terrains de sports, création enfin d'une colonie de vacances fréquentée par 95 % des enfants des écoles laïques.

M. GALATAUD dit que le budget de la ville est une fraction du budget de l'Etat et qu'il n'y a aucune raison pour que l'Etat entretienne des institutions privées quand il a ses propres institutions.

M. le Maire répond à nouveau qu'en donnant des fournitures gratuites aux enfants, il n'est nullement question d'entretenir les écoles privées.

La vive discussion s'engage ensuite à laquelle prennent part MM. LE GUEN, ROLLIN, GALATAUD, FINELLE, MONNIER, le Maire, MONSEL.

A l'issue de cette discussion, M. GALATAUD dépose un amendement et demande que le Conseil Municipal se prononce, d'une part sur l'aide aux écoles publiques et d'autre part, sur l'aide aux écoles privées.

M. MONNIER demande simplement qu'un vote intervienne pour savoir si le Conseil Municipal sanctionne la décision de la Commission des finances.

M. GALATAUD indique que son groupe n'est pas d'accord avec l'ensemble de la proposition de la Commission des finances. Il propose un amendement et demande un scrutin public, sur cet amendement, chacun devant prendre ses responsabilités.

A la demande de M. MONSEL, le Maire suspend la séance.

A la reprise de la séance, M. MONNIER propose l'amendement suivant qui est accepté par M. GALATAUD :

« Le Conseil Municipal repousse la proposition de la Commission des finances et décide de maintenir la gratuité des fournitures scolaires aux enfants des écoles publiques de la ville. »

M. ROLLIN s'élève contre cet amendement qui met en question la décision de la Commission des finances, laquelle traduit exactement la pensée de la Municipalité et dit qu'il n'est pas disposé à voter cet amendement.

Le vote sur l'amendement MONNIER donne les résultats suivants : Pour l'amendement : MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, MONNIER, LE GUEN, FINELLE, DUCROS.

Contre l'amendement : MM. CHAVETON, ROLLIN, DEVÈZE, LAROUÉ, MONSEL, SCHREIDE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLEMENTEL, CHAUVÉAU.

M. CLEMENTEL demande qu'il soit indiqué au procès-verbal qu'il vote contre parce qu'il ne s'agit pas de tous les enfants.

M. ROLLIN propose, à son tour, l'amendement suivant :

« Le Conseil Municipal, estimant qu'il ne serait pas juste de priver les enfants de Saint-Cloud, dont les familles sont toutes égales devant l'impôt, d'une libéralité prélevée sur le budget communal, décide d'accorder la gratuité des fournitures scolaires à tous les enfants de Saint-Cloud fréquentant les écoles primaires publiques ou privées. »

Cet amendement, mis aux voix, donne les résultats suivants :

Ont voté pour l'amendement : MM. CHAVETON, ROLLIN, DEVÈZE, LAROUÉ, MONSEL, SCHREIDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLEMENTEL, CHAUVÉAU.

Contre l'amendement : MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, MONNIER, LE GUEN, FINELLE.

S'est abstenu : M. DUCROS.

M. LE GUEN dit qu'il vote contre parce que cette subvention est illégale.

M. le Maire lui fait remarquer à nouveau qu'il ne s'agit pas d'une subvention.

M. GALATAUD dit : « Nous votons contre, parce qu'il s'agit d'une subvention camouflée et parce que, d'autre part, tous les parents ont la faculté, quelles que soient leurs opinions ou leur tendance confessionnelle, d'envoyer gratuitement leurs enfants à l'école publique. »

Le Maire répond encore que ce n'est pas une subvention camouflée, mais une aide accordée aux familles et non pas aux écoles.

M. MONSEL dit qu'il a voté pour le projet de M. ROLLIN parce qu'il s'agit d'une libéralité qui doit être consentie à tout le monde ou à personne, les fournitures scolaires étant à la charge des familles;

6° *Attribution de subventions communales à différentes sociétés et œuvres clodoaldiennes :*

Après une intervention de M. COMEAU, en faveur des déportés politiques, de M. LE GUEN en faveur de l'Association des Vieux Travailleurs, de M. FINELLE en faveur des Combattants Volontaires, de M. DISCOUR en faveur des Médailleurs Militaires, de M. le Maire en faveur de l'Union des Intellectuels, le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions aux différentes sociétés et œuvres de la ville.

Il a été alloué, en plus de la somme prévue par la Commission des finances :

5.000 francs aux déportés politiques.

5.000 francs à l'Association des Vieux Travailleurs.

Les subventions ci-après, non prévues par la Commission des finances, ont été accordées :

1.000 francs aux Combattants Volontaires.

1.000 francs aux Médailleurs Militaires.

1.000 francs à l'Union des Intellectuels.

9° Dans la mesure proposée par la Municipalité, en vue de réduire les dépenses et équilibrer le budget, figure la question de suppression d'un poste d'appareilleur à la mairie. Cette question

n'a pas donné lieu à observations.

Il est procédé ensuite au vote du budget, chapitre par chapitre, ainsi que le prescrit la loi.

Le maire donne lecture des dépenses.

Ch. 1er : Administration générale. Personnel. Adopté à l'unanimité.

C. 2 : Administration générale. Matériel. Adopté, sauf par le groupe communiste qui vote contre le crédit ouvert pour régler le *Bulletin Municipal*.
Le groupe socialiste maintient sa demande de Comité de rédaction au sujet de ce bulletin.

Ch. 3 : Frais de justice: adopté.

Ch. 4 : Police, frais de contingent: adopté.

Ch. 6 : Sécurité - Personnel (pompiers): adopté.

Ch. 7 : Sécurité - Matériel (pompiers): adopté.

Ch. 8 : Salubrité - Santé (cimetière): adopté.

Le groupe communiste a voté contre, le groupe socialiste s'est abstenu.

Ch. 9 : Salubrité - Santé - Matériel (cimetière): adopté.

Le groupe communiste a voté contre, le groupe socialiste s'est abstenu.

Ch. 10 : Salubrité et santé - Contingents : adopté.

Ch. 11 : Voirie urbaine - Personnel : adopté.

Ch. 12 : Voirie urbaine : Matériel : adopté.

Le groupe communiste a voté contre, MM. FINELLE et LE GUEN ont voté contre, M. MONNIER s'est abstenu.

Ch. 14 : Voirie vicinale - Matériel : adopté.

Ch. 16 : Marchés - Matériel : adopté.

M. FINELLE réclame la construction d'un marché couvert.

Ch. 17 : Bains-douches - Personnel et matériel : adopté.

Ch. 19 : Propriétés communales - Matériel : adopté.

Ch. 20 : Enseignement - Personnel : adopté.

Ch. 21 bis : Bibliothèque - Musée - Maison des Jeunes et de l'Education Populaire - Personnel : adopté.

Ch. 21 ter : Bibliothèque - Musée - Maison des Jeunes et de l'Education Populaire - Matériel : adopté.

Sur la proposition de M. FINELLE, le crédit pour achat de livres est porté de 100.000 à 150.000 francs.

Ch. 22 : Education physique et sports - Personnel : adopté.

Ch. 23 : Education physique et sports - Matériel : adopté.

Le groupe communiste a voté contre, le groupe socialiste s'est abstenu.

Ch. 24 : Chômage : adopté.

Ch. 25 : Inspection médicale des écoles - Personnel : adopté.

Ch. 26 : Assistance - Prévoyance - Famille - Matériel :

Les quatre premiers articles : adopté.

Art. 5 : Colonie de vacances et garderie : adopté, mais Messieurs GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE ont voté contre.

Articles 6, 7, 8 : adopté.

Article 9 : remboursement des frais de cantine des enfants nécessiteux des écoles privées : adopté, mais ont voté contre: MM. GALATAUD, COMEAU et DUCHESNE.

Art. 10 : fournitures scolaires aux enfants de Saint-Cloud des écoles primaires publiques et privées : adopté, mais MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE, LE GUEN, FINELLE, MONNIER ont voté contre; M. DUCROS s'est abstenu.

Ch. 28 : Subventions et œuvres d'utilité communale : adopté.

Ch. 29 : Fêtes et cérémonies : adopté.

Ch. 30 : Dépenses diverses : adopté.

Ch. 31 : Dépenses imprévues : adopté.

Section extraordinaire, ch. 32 : Service des annuités d'emprunts et dépenses extraordinaires diverses : adopté.

Avant de passer à l'examen des recettes, M. GALATAUD demande dans quel crédit se trouve le traitement des mécaniciens et intervient au sujet du licenciement du chef mécanicien, dont l'emploi a été supprimé.

Il propose, au nom du groupe communiste, de confier le poste de chef de garage au chef mécanicien pour permettre à ce dernier de profiter, non d'une retraite proportionnelle, mais d'une retraite complète.

M. SCHREDER indique de quelle façon est effectué le travail au garage municipal et l'intérêt qu'il y a à conserver le chef de garage actuel qui rend de grands services à la ville.

M. LE GUEN fait observer que le chef mécanicien est aussi officier de pompiers et attire l'attention de la Municipalité sur ce point.

M. le Maire indique que la décision concernant le chef mécanicien a été prise l'an dernier par le Conseil Municipal, qu'elle a été approuvée par M. le Préfet et que si elle n'a pas été mise à exécution, c'est parce qu'il y avait des travaux urgents à terminer. Il ajoute qu'il n'est question de cette affaire au budget de 1948 que pour indiquer l'économie résultant de cette suppression. Il promet toutefois de revoir la question.

RECETTES

Ch. 1^{er} : Produit des centimes ordinaires et spéciaux : adopté.
Abstention du groupe socialiste.

Ch. 2 : Taxes et autres impositions perçues en vertu de rôles : adopté.

Abstention du groupe socialiste.

Le groupe communiste, qui a proposé que la taxe sur les locaux professionnels soit portée à 30 % avec dégressivité pour les petits commerçants, a voté contre.

Ch. 3 : Taxes et impositions indirectes perçues en vertu de titres de recettes : adopté.

Abstention du groupe socialiste.

Le groupe communiste a voté contre.

Ch. 4 : Recettes des services administratifs, des services de voirie et du cimetière : adopté.

Abstention du groupe socialiste.

Le groupe communiste a voté contre.

Ch. 6 : Produit des concessions de services publics : adopté.

Abstention du groupe socialiste.

Le groupe communiste a voté contre.

Ch. 7 : Revenus ordinaires du patrimoine : adopté.

Ch. 8 : Subventions de l'Etat : adopté.

Ch. 9 : Recettes ordinaires diverses : adopté.

Ch. 10 : Produit des centimes extraordinaires et service de la dette : adopté.

Le budget primitif de 1948 s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de 61.431.234 francs a été voté.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, ROLLIN, DEVÈZE, LAROUÉ, MONSEL, SCHREDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLEMENTEL, CHAUVEAU.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, DUCHESNE.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, MONNIER, FINELLE.

..

5° Emet, à l'unanimité, un avis favorable à l'approbation par M. le Préfet de Seine-et-Oise, du budget primitif de 1948 du Bureau de Bienfaisance de Saint-Cloud, voté par la Commission administrative, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 3.564.926 francs.

6° Approuve, à l'unanimité, le marché à passer entre la ville et un entrepreneur, au sujet de la construction d'un tronçon d'égoûts, rue Pasteur, en participation avec la société Clinique de cette rue.

Décide de contracter un emprunt à long terme pour régler la somme prise en charge par la ville et de confier, dans un but d'économie, la direction et la surveillance des travaux au directeur des services techniques de la ville.

Décide de payer à l'ingénieur qui a établi le projet, les honoraires qui lui sont dus pour ce travail;

7° Représentant la proposition de M. MARIN, décide d'accorder une subvention de 10.000 francs à un hameau sinistré de la région de l'Est.

Décide également, sur la proposition du Maire, qui donne lecture d'une lettre de son collègue d'Avranches, d'accorder une subvention de 1.000 francs au Comité du Monument à la mémoire du général PATTON, au titre de participation dans les frais d'érection d'un monument à Avranches, en souvenir de ce libérateur de la France;

8° Avant la clôture de la séance publique, M. ROLLIN, au nom de la Commission du logement, demande au Conseil d'émettre le vœu suivant :

« Le Conseil Municipal de Saint-Cloud, réuni le vendredi « 30 janvier 1948;

« Considérant l'acuité de la crise du logement dans cette « commune;

« Considérant que plus de 200 demandes formulées par des « prioritaires ne peuvent être satisfaites;

« Considérant que certains locaux d'habitation restent inu-

« tilisés parce que, dépendant de baux commerciaux, ils ne

« peuvent être réquisitionnés, alors que les commerçants lo-

« cataires disposent d'un autre domicile;

« Demande aux Pouvoirs publics de prendre toutes disposi-

« tions législatives ou réglementaires pour qu'il soit pos-

« sible de réquisitionner les locaux d'habitation inutilisés par

« des commerçants, même si ces locaux sont compris dans un

« bail commercial, à la condition que les locaux envisagés

« disposent d'une entrée particulière. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité;

9° Puis, se constituant en comité secret, accorde un secours d'études et donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Saint-Cloud, le 5 février 1948.

Le Secrétaire, Raymond BEAUFOCHER.

Pour copie conforme :

Le Maire, F. CHAVETON.

IN MEMORIAM

Le dimanche 11 janvier, en présence d'une foule nombreuse, eurent lieu à Saint-Cloud, les obsèques de Charles DUBOC, militaire, décédé en captivité, en Allemagne. Le cercueil contenant la dépouille mortelle avait été ramené à Saint-Cloud et remis à la Municipalité, le 7 janvier, conformément aux dispositions de la loi du 16 octobre 1946 et du décret du 17 juillet 1947. Le cercueil avait été déposé dans un local spécialement aménagé dans les dépendances de l'immeuble de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, et transformé en chapelle ardente.

Le samedi 10 janvier, à partir de 16 heures et jusqu'à 21 heures et le dimanche matin, 11 janvier, de 9 heures à 12 heures, les Anciens Combattants des Associations de Saint-Cloud assurèrent, rue Dailly, une garde d'honneur. Le cercueil fut, avant les obsèques, déposé dans le hall de la mairie, transformé en chapelle ardente, où les Anciens Combattants assurèrent, de 12 heures à 14 h. 30, une garde d'honneur.

De nombreuses couronnes, raquettes ou gerbes de fleurs, furent offertes par la ville de Saint-Cloud et par différentes Associations d'Anciens Combattants, par les établissements chez lesquels est employée Mme Vve DUBOC, etc... Le corbillard était couvert de fleurs.

Après la cérémonie de l'église, un imposant cortège, composé des membres de la famille, de la Municipalité et de la majeure partie des membres du Conseil Municipal, des présidents et délégations des différentes Associations d'Anciens Combattants de Saint-Cloud, dont l'Association des Prisonniers de Guerre qui était largement représentée et des nombreux amis du défunt, accompagna le corps à sa dernière demeure, au cimetière de Saint-Cloud, où M. CONSTANTIN, président de l'Association des Anciens Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud et M. CHAVETON, maire, prononcèrent une allocution. Les cordons du poêle étaient tenus par M. FINELLE, président du Souvenir Français; M. FABRIZI, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants; M. HARDOUIN, représentant les Combattants Volontaires; M. MAILLET, président des Médaillés Militaires et par des anciens prisonniers de guerre.

On notait la présence, à côté du maire, de M. le Général de Division MERLIN, qui, en tant que Clodoaldien, avait tenu à rendre un dernier hommage à Charles DUBOC.

Mme Vve DUBOC, très touchée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées en cette pénible circonstance, a adressé au maire tous ses remerciements et lui a demandé de transmettre, par la voie du *Bulletin Municipal*, ses remerciements et ceux de sa famille à toutes les personnes qui l'ont aidée et qui ont rendu un dernier hommage à son mari.

Nous renouvelons à Mme Vve DUBOC, l'expression de nos condoléances émues.

AVIS ET COMMUNIQUES

INTERSOCIÉTÉS

Dans sa séance du 2 février 1938, le Comité Intersociétés de Saint-Cloud a réélu, comme président, M. Louis COUTUREAU, 13, rue Preschez, à Saint-Cloud.

Nous lui adressons nos félicitations.

**

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

L'Assemblée générale de la Croix-Rouge Française s'est tenue le dimanche 11 janvier, à la Mairie de Saint-Cloud. Elle avait pour objet la constitution d'un nouveau Conseil d'Administration qui a lui-même désigné son bureau, au cours de sa première réunion, le 16 janvier.

Madame MAG DONALD LUCAS, qui mérite tous les hommages pour le dévouement dont elle a toujours fait preuve au sein du Comité, appelée à de fréquents déplacements à l'étranger pour la Croix-Rouge Internationale et ne pouvant ainsi continuer son activité sur le plan local, est nommée, à l'unanimité, présidente d'honneur.

Ont été ensuite élus : président, M. Georges HOUET; vice-président, M. René MAILLET; trésorier, M. BENOIT; secrétaire, Mlle Micheline COUCKE.

Une permanence Croix-Rouge fonctionnera désormais à la Mairie de Saint-Cloud, chaque mercredi, de 14 heures à 19 heures et chaque samedi, de 14 heures à 17 heures. Une secrétaire recevra toutes les personnes pouvant avoir besoin des services de la Croix-Rouge ou désirant y adhérer.

**

AMICALE DES MUTILÉS - BAL MASQUÉ

L'Association Amicale des Mutilés, Réformés des Alpes et de la Région Parisienne, organise, le samedi 28 février 1948, dans les salons de la Mairie de Saint-Cloud, un grand bal masqué au profit de ses œuvres sociales.

Elle informe les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre 1914-1918 et 1939-1945, qu'elle est à leur disposition pour toutes démarches devant les Commissions de réforme, auprès du Tribunal des pensions et pour les demandes de Carte de Retraite du Combattant.

Permanence chaque dimanche, au 3, rue Gounod, de 10 h. à midi.

Le Président : FABRIZI.

Histoire de Saint-Cloud

Le Domaine de Saint-Cloud en 1814-1815

Le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, eut audience à son tour. Il venait entretenir le comte d'Artois d'un projet de mariage entre le duc de Berry et la grande-duchesse Anne de Russie, mais la question de religion sur laquelle Monsieur se montra intraitable fit tout échouer.

Monsieur se rétablissait lentement; il se promenait chaque jour dans le parc, à l'ombre des arbres séculaires. Le 1^{er} juillet, pour la première fois, il monta à cheval. Il fit préparer au pavillon de Breteuil quelques pièces afin d'y prendre des « bains-douches ». Sans doute, usa-t-il de l'ancienne salle de bains de l'Impératrice Joséphine qui, en 1806, venait y faire une cure d'eau de Barèges.

Monsieur quitta Saint-Cloud le 31 juillet.

Pendant le reste de l'été, le palais ne sera plus habité, mais il verra les venues fréquentes de la duchesse d'Angoulême qui aimait particulièrement à venir monter à cheval dans le parc et visiter la pépinière. Elle témoignait d'un vif intérêt pour toutes les fleurs et plantes que l'on y cultivait.

En septembre, la fête de Saint-Cloud rouvrit ses portes, comme de coutume. Le public fut autorisé, suivant l'usage ancien, à visiter librement les appartements du château. Si la fête fut très brillante, elle n'eut pourtant pas le même éclat que les années précédentes; comme le dit un témoin « trop d'intérêts avaient été froissés et la gaieté n'était pas redevenue générale ». Cependant, la présence de la duchesse d'Angoulême suscita le plus vif enthousiasme et inspira à tous « la joie la plus pure ». Elle fut reçue aux cris de « Vive Madame. Vivent les Bourbons », par ce même peuple de Paris qui, l'année précédente, criait avec une ferveur semblable : « Vive l'Impératrice ».

Le Roi lui-même prit l'habitude de diriger ses promenades en calèche du côté de Saint-Cloud. On s'aperçut alors que le palais avait conservé sa décoration impériale, ses emblèmes napoléoniens; partout des « N » couronnés, des abeilles. Aussitôt, un crédit particulier fut-il ouvert pour que l'architecte Le Père s'occupât des changements d'emblèmes nécessaires.

L'année 1815 s'ouvrit dans un calme relatif. La famille royale se mit, comme ses prédécesseurs, à considérer le palais de Saint-Cloud, vu sa proximité de Paris, comme la résidence où l'on se rend à tout moment. La duchesse d'Angoulême désirant passer dans la retraite les jours anniversaires de la mort de Louis XVI vint, en janvier, y chercher un refuge. Dès que son projet fut connu, le château se prépara; on reposa les tapis on en masqua hâtivement les aigles de la bordure par des rosettes formant médaillons en étoffe brochée, etc. Madame, accompagnée de la duchesse de Sérent, passa quatre jours dans la solitude et la méditation. Elle parut fort satisfaite de l'empressement des serviteurs du château, tous anciens domestiques de l'Empire, à remplir leur service.

Le débarquement de l'Empereur au golfe Juan change tout. En peu de temps, les Tuileries se vident. Roi, princes et princesses reprennent la route de l'étranger. Le 31 mars, le palais reçoit la visite de Napoléon. L'espoir d'une réinstallation de Marie-Louise fait entreprendre des préparatifs dans les appartements de la souveraine. Hélas, ce ne fut point cette impériale hôtesse que le château vit arriver trois mois plus tard, mais à nouveau les troupes ennemies. Dès le 1^{er} juillet, les armées françaises, cantonnées à Saint-Cloud, apprirent que l'ennemi s'apprêtait à les attaquer et firent sauter l'arche du milieu du pont en se retirant sur l'autre rive. Le 2, les Prussiens, qui avaient passé la Seine au Pecq, se portèrent en foule sur Saint-Cloud et s'en emparèrent. Pendant deux jours (2 et 3 juillet), il s'engagea d'une extrémité à l'autre du pont, une vive fusillade entre Anglais et Prussiens, maîtres du village et les Français, postés à Boulogne. La résistance des troupes françaises fut très violente mais le 3 juillet, Paris capitulait. Les commissaires français, le baron Bignon, le comte de Bondy et le général Guilleminot, munis des pouvoirs du prince d'Eckmül, se rendirent aux avant-postes prussiens; on les transféra à Saint-Cloud où les attendaient les généraux anglais et prussiens. Dans le palais fut signé l'armistice, dite convention de Saint-Cloud, sans doute dans cette même galerie où cinq années auparavant avait été célébré le mariage civil de Napoléon I^{er} avec Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche. D'après le *Journal des Débats*, le comte d'Artois que nos revers avaient fait revenir en France,

se serait également rendu ce même jour, à Saint-Cloud, auprès de Wellington et de Blücher pour conférer avec eux sur les conditions de l'armistice en question.

Saint-Cloud servit une fois de plus de quartier général pour les armées ennemies. Cette fois, c'est le général Blücher et non plus le prince de Schwartzemberg qui s'installe dans le palais impérial. Dès le 5 juillet, le général prussien lance un ordre du jour concernant le cantonnement de ses soldats. Il établit pour le coucher de chaque Prussien et pour sa nourriture, des règles qui rendent cette charge exorbitante; le lit de chaque homme devait se composer d'un matelas, d'un oreiller, d'une couverture de laine et deux draps de toile; la ration pour chaque jour et chaque soldat comportait deux livres de pain de froment, une livre de viande, une bouteille de vin, plus une quantité proportionnée de beurre, riz, eau-de-vie et tabac à fumer. Pour les chevaux : neuf livres d'avoine, six livres de foin et six livres de paille.

Si l'occupation par les Autrichiens, l'année précédente, avait été relativement douce, il n'en fut pas de même de celle des troupes prussiennes, en 1815, Blücher s'était installé dans l'appartement de Napoléon, couchait tout habillé dans son lit. Après son départ, tout ce qui était tentures, franges, draperies, fut trouvé souillé, déchiré par les bottes et les éperons du général prussien. Suivi continuellement d'une meute de chiens, il les faisait coucher sur une ottomane qui était dans l'ancien boudoir de l'Impératrice Marie-Louise. Le château et le parc, raconte un contemporain, ressemblaient à un camp de cosaques; on ne rencontrait en tous lieux que des bivouacs d'infanterie. Chacun pillait ce que bon lui semblait. Blücher donnait l'exemple; il s'appropriait les tableaux de la famille de Napoléon qu'il emporta comme autant de trophées.

Quant aux exigences des occupants, elles parurent draconiennes au sous-gouverneur du château, le baron de Tortel, qui transmettait, tremblant de peur, au comte de Montalivet, toutes les réclamations de Blücher. Celui-ci exigeait par jour pour sa table :

50 bouteilles de vins de Bordeaux, 11 bouteilles de champagne, 11 bouteilles de bourgogne fin, 2 bouteilles de madère, bouteilles de rhum.

Et le baron de Tortel d'ajouter : « Je vous supplie, Monseigneur, de faire donner des ordres pour que ces fournitures soient livrées aujourd'hui, à 3 heures, ici. J'ai l'honneur de vous prier de vous prier de faire donner des ordres pour qu'il soit envoyé du linge de table et de toilette dont nous avons le plus grand besoin. Nous ne jouirons maintenant d'un peu de tranquillité que lorsque nous aurons satisfait à ces diverses demandes. »

Le garde-magasin du château se répand, lui aussi, en lamentations. « Les troupes prussiennes, écrit-il, ont arraché les serrures des portes des magasins et ont enlevé parties de boiseries. » Et le concierge d'envoyer jour après jour la liste des pendules, tableaux, bibelots, bustes de Bonaparte ou de sa famille qui disparaissaient.

Enfin, le 25 juillet, cette occupation prenait fin. Le quartier général de Blücher s'installait à Rambouillet.

Les jours passent. Le palais se nettoie, se répare, oublie et le 25 août, il réparait déjà avec un air de fête : il est illuminé à l'occasion de la fête du Roi. L'illumination dût être modeste, comparée à celles du Premier Empire, car elle ne coûta que... 56 francs. Louis XVIII, comme Charles X, ou tout au moins leurs services, on le verra par la suite, se montreront toujours très parcimonieux quand il s'agira de décorer ou de paviser le palais. Un an, deux ans à peine en séparent et cependant, qu'on est loin du faste, du luxe

impérial. C'est un régime royal qui fait déjà prévoir le règne bourgeois de Louis-Philippe.

Comme toujours, dans les premiers jours de septembre, la fête de Saint-Cloud ouvrit ses portes. Le *Journal de Paris*, dans sa chronique mondaine, nous la dépeint comme très brillante. C'est au cours de cette foire traditionnelle que le préfet de Seine-et-Oise décida de percevoir une taxe sur les boutiques des marchands établis dans le parc de Saint-Cloud. Il était stipulé qu'il serait perçu, au profit de la commune, pendant la durée des fêtes, une rétribution de trois centimes par jour pour chaque mètre de terrain occupé par les marchands; que le montant de la rétribution serait versé dans la caisse municipale; que cette taxe n'étant que provisoire, le Conseil Municipal proposerait le taux auquel il conviendrait de la fixer définitivement.

Louis XVIII, revenu aux Tuileries, le palais de Saint-Cloud redeviendra le but de ses promenades. On se préoccupe, une fois de plus, à en faire disparaître tous les emblèmes particuliers au régime impérial et en même temps à faire remettre en état les écuries occupées par les Prussiens. Le marquis de Vernon, premier écuyer du roi, demanda à ce qu'elles soient « lessivées avec du vinaigre et de l'aïl et ensuite blanchies à la chaux ». Ces travaux lui paraissaient indispensables pour éviter aux chevaux de Sa Majesté ou à ceux des princes d'être attaqués de la morve.

Le parc cependant n'en avait pas fini avec l'occupation. En octobre, on annonça l'arrivée à Saint-Cloud d'un corps anglais. Le parc et les écuries du château furent réquisitionnés pour 1.800 hommes. Personne ne logea au château, mais bientôt, après les écuries, les dépendances, les communs, le manège, furent pris par la cavalerie, en sorte qu'il ne restait pas une seule écurie disponible pour la duchesse d'Angoulême dont les promenades à cheval dans le parc étaient devenues partie intégrante de sa vie. De plus, l'artillerie anglaise avait établi son bivouac sur la terrasse du bord de l'eau, obstruant la route que suivait habituellement Louis XVIII quand il venait en calèche dans cette résidence. Cet état de choses suscita de la part du comte de Pradel, ministre de la maison du roi, l'envoi d'une lettre au duc de Wellington, dont voici la minute : « Votre intention, Monsieur le Duc, n'est sûrement pas de priver Sa Majesté et son Altesse Royale de la jouissance d'une promenade qu'ils affectionnent beaucoup. Cependant, d'après les dispositions qui viennent d'être prises, probablement à votre insu, elles éprouveraient ce désagrément si vous n'apportiez pas quelques modifications et changements à ces dispositions. Il existe, du côté de Sèvres, des terrains vastes qui conviendraient beaucoup mieux à l'établissement d'un bivouac de l'artillerie que le terrain du bord de l'eau et si les écuries et les pavillons du château sont nécessaires au logement de la cavalerie et ne peuvent être évacués en entier, il me semble qu'il serait possible d'en réserver la portion nécessaire pour le service du roi et de Madame lors de leur voyage et de leur promenade à Saint-Cloud.

« J'ai l'honneur, Monsieur le Duc, de vous prier de vouloir bien prendre ces observations en considération et de me faire connaître la mesure que vous aurez adoptée pour que Sa Majesté et Son Altesse ne soient pas plus longtemps privées du plaisir de leurs promenades dans cette résidence. »

On ne peut être plus courtois et plus persuasif. Nous n'avons pu, malheureusement, recueillir la réponse du duc de Wellington.

La présence des Anglais dans le parc de Saint-Cloud dura jusqu'en décembre. Après leur départ, le portier du pavillon de Brancas envoya à l'Intendant des Bâtimens de la Couronne sa note de frais de guerre :

« Destruction d'une ruche de mouches à miel : 30 francs; légumes du jardin arrachés ou enlevés : 20 francs; pieux, treillages et enclos du jardin arrachés et brûlés : 18 francs. Total : 68 francs ».

Après ces deux années de trouble, le palais de Saint-Cloud put reprendre sa vie d'autrefois, rouvrir ses portes aux souverains et abriter leurs fréquentes promenades, mais trop d'événements, trop de bouleversements s'étaient produits pour que cette vie soit la même et l'on verra combien différentes de ceux du Premier Empire seront les séjours de la cour de Louis XVIII.

H. KRANTZ-MANONCOURT,

Chargée de Mission à la Direction des Beaux-Arts.

ETAT CIVIL DU MOIS DE JANVIER 1948

NAISSANCES

Marceau, Alexandre, Jean Bruneau. — Madeleine, Geneviève Liégon. — Stéphane, Francis, Maurice, Antoine Durepaire. — Marie, Thérèse, Jeanne Nolais. — Gérard, Marcel, Philippe Dumontel. — Daniel, Gilbert Amati. — Michel, Daniel Savard. — Louis, Marcel, Eugène Randin. — Roseline, Germaine, Madeleine Seynave. — Jimmy Doucet. — Alain, Maurice Gervais. — Christian, Roger Crevoisier. — Claude, André Proust. — Martine, Madeleine, Marianne Deneux. — Monique Bardoux. — Josette Bardoux. — Jacques, Claude Dorville. — Solange, Georgette, Fernande Quentin. — Michèle, Andrée Duriez. — Daniel Hedon. — Gilles, Fernand, Marcel Darne. — Elisabeth, Marie, Germaine Barennes. — Jacky, Eugène, Félix Lachaire. — Jean, Claude, René David. — Josette Guittet. — Christian, André, Adrien Darthuy. — Patricia, Raymonde Herbaut. — Florence, Jeanne, Alice, Marie Charpentier. — Rachid, Pierre Legueddem. — Françoise, Marie, Zélie Legrand. — Richard, Marc Lapointe. — Monique Testard. — Gisèle, Marie, Catherine Wallet. — Alain, Gilbert Barre. — Jean, Michel, Christian, Marie Vappereau. — Richard, Noël Baillet. — Claude, Gérard Devisscher. — Bernard, Marcel Stiévenard. — Maxime, Jean Besnard. — Daniel Deléger. — Alain, Louis Coquerie. — André, Maurice, Léon Leville. — Françoise, Madeleine, Marguerite Grosse. — Alain, Georges, Lucien Barrière. — Martine, Arlette Pannier. — Jacky, Henri, Victor Sanga. — Thierry, Georges Tétel. — Yves, Georges, Louis Tenu. — Claudette, Martine Surmon. — Alain, Jean, René Colas. — Michel, Jean, Marcel Bizien. — Annie Jondot. — Josette, Raymonde, Roberte Roessle. — Sylviane, Paulette, Jacqueline Chouard. — Annick, Lucienne Droniou. — Christian, Pierre, Alain Tournois. — Dominique, Clément, Charles Leguay. — Gérard, Robert Lesueur. — Gérard Berreteaga. — Daniel, Henri Poirier. — Gisèle, Huguette Sure. — Christian Sure. — France, Suzanne, Berthe, Aline Pelletier. — Alain, Paul Gagnard. — Raymond, Jean Waget. — Dominique, Pierrette Dunand. — Gilbert, Henri Metrot. — Philippe, Jean Guillaume. — Nicolas, Serge, Dominique Vennat. — Claudine Naudier. — Nicole Moers. — Danièle, Christiane Pierrard. — Jérôme, André, Guy Nathan. — Gérard, Joseph Jolimet. — Dominique, Colette, Simone, Angèle Camus. — Gérard Cobac. — Janine, Suzanne, Marguerite Hannel. — Monique, Denise, Eugénie Quin. — Claudine Entraygues. — Josiane Cobac. — Jean, Claude, René, Raymond Devoucoux. — Françoise, Claude Roumejon. — Michel, Dominique Gewiss. — Jean, Claude, Germain Rouchet.

MARIAGES

Gérard, Hector Dekeyser et Andrée Camiade. — René, Clément, Marie Maury et Suzanne, Marie, Louise Collet. — Vsevolod Gamzoukoff et Tatiana Tschekanoff. — Lucien, Joseph Albert et Yola Bressan. — Robert, Jean Abiven et Jacqueline Potel. — Pascal, Alfred Fontaine et Simonne, Henriette Marin. — Etienne, Marcel Javit et Anne-Marie Barilli. — Armand, Jacques Merchez et Huguette, Blanche Hubert. — André, Eugène Gouevy et Gilberte, Yvonne Profit.

DECES

Marie-Louise Lemaire, veuve Devisme, 73 ans. — Israël-Jankiel Urison dit Ourizon, 62 ans. — Sébastien Brégeon, 85 ans. — Marie-Marguerite-Solange Berbez, 79 ans. — Victor-Marcel Malherbe, 59 ans. — Adémar-Frédéric-Henri Acker, 58 ans. — Lucie-Albertine Kruysbergen, femme Lefranc, 67 ans. — Théodore-Ernest Gaye, 75 ans. — Itala-Rosine Stefanini, femme Mihlioli, 62 ans. — Paul Chevet, 60 ans. — Irène de Montarrouge, 51 ans. — Léon Roger, 77 ans. — Félix, Henri Vion, 72 ans. — Paul-André Justin, 27 ans. — Eugénie-Florence Briancon, femme Leroux, 65 ans. — Catherine Parodi, 82 ans. — Eugène-François-Marie Berbez, 81 ans.